



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro
D-22-01

Avis est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

- Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro D-22-01.

Ce règlement a été approuvé par la MRC de Papineau le 16 juin 2022 et entre en vigueur conformément à la loi tel qu'en fait foi le certificat de conformité délivré le 16 juin 2022 par Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale de la MRC de Papineau.

Donné à Montebello, ce onzième jour du mois de juillet 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Le 11 juillet 2022

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 juillet 2022 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juillet 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier